



***Déclaration de la région CGT
Métallurgie du Nord/Pas de Calais
et de l'Union locale Historique CGT
aux travailleurs de Renault Douai.***

**Une justice à géométrie variable et
contradictoire, c'est une autre conséquence de
la loi sur la représentativité.**

C'est la réaction que nous avons eue, à l'énoncé du jugement du Président du Tribunal d'Instance de Douai du mardi 4 mai 2010, validant la liste des candidats déposée par le « syndicat CGT confédéré des personnels de Renault Douai ».

En effet dans son jugement du 29 mars 2010, ce même Président décide dans ses attendus qu'il « réserve sa décision quant à la possibilité pour le syndicat CGT confédéré des personnels de Renault Douai de présenter une liste de candidats ».

Cette conclusion du Président du Tribunal de Douai faisait forcément référence à la règle dite de l'unicité syndicale par tendance, qui veut dire qu'il ne peut y avoir 2 organisations syndicales d'un même syndicat pour des élections professionnelles.

Le président du Tribunal de Douai a donc innové sans craindre de se contredire en pensant peut-être refaire les lois lui-même ?

Cela étant, le Tribunal de Douai a ouvert la boîte de Pandore en créant un précédent lourd de conséquences, puisque ce jugement permet de multiplier le nombre d'organisations syndicales dans un même syndicat.

Ainsi il ne sera pas étonnant, du moins déjà dans le Douaisis, de constater que dans certaines entreprises il puisse y avoir 10, 12, 16 organisations syndicales (voire plus).

Alors pourquoi une telle décision aussi aberrante ? Un juge reste un juge, c'est-à-dire un homme qui peut être en décalage avec la réalité. Certes, mais alors, à quoi peut servir un juge qui doit rendre la Justice au nom du Peuple, surtout qu'en la matière il y avait suffisamment de références pour éviter ce genre de situation que certains déjà qualifient de loufoque ?

Ou alors y a-t-il eu des pressions de l'extérieur sur le Tribunal d'Instance de Douai ? Ou encore peut-être est-il en désaccord avec l'accord de 2008 sur la loi de la représentativité syndicale ?

TOUJOURS EST IL QUE LA REGION CGT METALLURGIE DU NORD/PAS DE CALAIS ET L'UNION LOCALE HISTORIQUE CGT DE DOUAI APPORTENT LEUR TOTAL SOUTIEN AU SYNDICAT CGT RENAULT DOUAI, SES MILITANTS et à SON SECRETAIRE GENERAL GUY POTTIEZ.

NOUS APPELONS TOUTES et TOUS LES SALARIE(E)S A SOUTENIR ET A VOTER POUR LE SYNDICAT CGT RENAULT DOUAI , comme ils l'ont fait massivement en soutenant la revendication du Syndicat CGT, au travers d'une pétition signée à 2000 exemplaires, pour le projet industriel d'un véhicule "décontenté", pour enrayer le chômage et maintenir les emplois en rendant l'entreprise pérenne. *Revendication CGT qui a d'ailleurs mis en difficulté et obligé le PDG Carlos GHOSN à reconnaître la pertinence du projet du Syndicat CGT de Renault Douai quand les 2000 pétitions lui ont été remises en « main propre ».*

C'est aussi l'occasion par le VOTE MASSIF POUR LES CANDIDATS DU SYNDICAT CGT RENAULT DOUAI de dénoncer le jugement à géométrie variable du Tribunal d'Instance de Douai mais également les effets néfastes avec les premières conséquences d'un mauvais accord signé par les secrétaires généraux (B. Thibault et F. Chérèque).

ALORS POUR VOS REVENDICATIONS, comme vous l'avez fait pour soutenir la revendication du véhicule « décontenté », VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LE SYNDICAT C.G.T. RENAULT DOUAI